

Mandat de gestion d'actions canadiennes (parts de la série E) 14 juillet 2023

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Mandat de gestion d'actions canadiennes que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI au 1-800-792-9355 ou à servicefrancais@ci.com, ou visitez notre site Web au www.assante.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds :	CA FAI: 25004; FAR: 25204; FR: 25604; FARI: 25404;	Gestionnaire du fonds :	Gestion mondiale d'actifs CI
Date de création de la série :	14 juillet 2023	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion mondiale d'actifs CI
Valeur totale du fonds au 31 mai 2023 :	Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.	Distributions :	Revenu (s'il y a lieu), chaque mars, juin, septembre et décembre. Gains en capital (s'il y a lieu), chaque décembre. Réinvestissement par défaut dans des parts supplémentaires.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.	Placement minimal :	250 000 \$ (initial) / 25 \$ (subséquent)

Dans quoi le fonds investit-il ?

Le fonds cherche à procurer une plus-value du capital à long terme principalement grâce à une exposition à un portefeuille de titres de capitaux propres canadiens au moyen de divers instruments de placement, y compris des OPC et des fonds négociés en bourse (FNB).

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mai 2023)

Puisque ce fonds est nouveau, aucune donnée n'est disponible pour cette section.

Répartition des placements (au 31 mai 2023)

Puisque ce fonds est nouveau, aucune donnée n'est disponible pour cette section.

Quels sont les risques associés à ce fonds ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion mondiale d'actifs CI estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

faible	faible à moyen	moyen	moyen à élevé	élevé
--------	----------------	--------------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Mandat de gestion d'actions canadiennes (parts de la série E)

Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section vous indique le rendement des titres de série E du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de série E du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts de série E du fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000\$ dans des parts de série E du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

À qui le fonds est-il destiné ?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- voulez une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres canadiens
- recherchez le potentiel d'une plus-value du capital à long terme
- investissez à moyen ou à long terme
- avez une tolérance au risque moyenne

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Mandat de gestion d'actions canadiennes (parts de la série E)

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série E du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous pouvez souscrire des titres de série E du fonds uniquement selon l'option avec frais d'acquisition. Cependant, vous pouvez procéder à un échange en vue d'obtenir des titres de série E du fonds assortis de l'option avec frais reportés si vous détenez déjà des titres souscrits selon cette option d'un fonds que nous gérons. Le barème des frais reportés est établi selon la date à laquelle vous investissez dans le premier fonds, et les taux et les délais prévus à ce barème continueront de s'appliquer.

Ce que vous payez		Comment cela fonctionne
En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux		
de 0 % à 4,0 % du montant investi	De 0 \$ à 40,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	• Vous choisissez le taux avec votre représentant. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.

Mandat de gestion d'actions canadiennes (parts de la série E)

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Les frais de la série du fonds comprennent les frais de gestion, les frais d'administration fixes, les frais d'opérations, et autres frais. Les frais de gestion annuels de la série du fonds sont 1,86 % de la valeur de la série du fonds et les frais d'administration fixes de la série du fonds sont 0,15 % de la valeur de la série du fonds. Comme ce fonds est nouveau, ses autres frais et frais d'opérations ne sont pas disponibles.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Gestion mondiale d'actifs CI verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition des titres que vous détenez.

Chaque taux de la commission de suivi associé aux frais reportés change et correspond au taux de la commission de suivi pour l'option avec frais d'acquisition à compter de l'expiration de votre barème des frais reportés.

Option de frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Frais d'acquisition initiaux (FAI)	de 0 % à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement	de 0 \$ à 10,00 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie
Frais d'acquisition reportés habituels (FAR)	de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement	de 0 \$ à 5,00 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie
Frais d'acquisition reportés intermédiaires (FARI)	de 0 % à 0,65 % de la valeur de votre placement annuellement	de 0 \$ à 6,50 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie
Frais d'acquisition réduits (FR)	de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement	de 0 \$ à 5,00 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur liquidative des titres que vous rachetez, si nous déterminons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées. Ces frais iront au fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds.
Frais liés au placement minimal requis	Si vous participez à un des programmes que nous gérons et que la valeur de votre placement est inférieure au placement minimal requis par le programme, nous pourrions vous imputer des frais annuels correspondant au plus à 0,15 % de la valeur liquidative des titres de la série du fonds que vous détenez dans le cadre du programme, et ces frais nous seront payables trimestriellement par le rachat de titres (sans frais).
Frais de reclassement	Si vous faites un échange de manière à vous départir de titres des séries A, E, ET8 ou W et à obtenir des titres des séries F, FT8, I, IT8 ou OF d'un fonds, vous pourriez devoir nous payer des frais de reclassement si vous avez acheté vos titres selon un mode comportant des frais d'acquisition reportés. Les frais de reclassement correspondent aux frais de rachat que vous devriez payer pour faire racheter ces titres.
Frais pour les chèques sans provision	Il y a des frais de 25 \$ pour tous les chèques retournés faute de provision.

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, qui sont plus détaillés, communiquez avec Gestion mondiale d'actifs CI ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion mondiale d'actifs CI

15, rue York 2^{ème} étage
Toronto (ON) Canada
M5J 0A3

Sans frais : 1 (800) 792-9355
Courriel : servicefrancais@ci.com
www.assante.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca. Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.